



4 mois de prison avec sursis

Par **helouis**, le **23/06/2021** à **11:09**

Bonjour,rnrnJ'ai été condamné à 4 mois de prison avec sursis il y a 1 an de cela, j'aimrai savoir si cette condamnation figure sur mon casier judiciaire ?rnrnJe vous remercie par avance de votre aide.

Par **domfil**, le **23/06/2021** à **11:56**

Bonjour,rnrnIl me semble que oui toutes les condamnations figurent sur le casier judiciaire, vous pouvez d'ailleurs faire une [demande en ligne](#) d'extrait de casier judiciaire pour vérifier.

Par **helouis**, le **23/06/2021** à **13:05**

y a t il un delai pour qu'elle n'apparaisse plus dessus ?

Par **ravenhs**, le **23/06/2021** à **14:01**

Bonjour,rnrnIl y a 3 volets dans le casier judiciaire.rnrnPour faire simple, il y a le bulletin n°1 dans lequel les condamnations restent à vie. Il n'est consultable que par l'autorité judiciaire.rnrnLe Bulletin n°2 qui n'est consultable que par certaines admnistrations publiques pour la délivrance d'agrément ou de cartes professionnelles notamment. Si vous avez pris du sursis simple, celui-ci est non avenu au bout de 5 ans si vous n'avez pas commis de nouvelle

infraction durant le délai de 5ans. Cela signifie qu'au bout de 5 ans votre condamnation n'apparaît plus sur votre B2.
Pour le B3, dans le cas d'un sursis simple c'est la même chose, effacement au bout de 5 ans si pas de nouvelle infraction.
Cordialement,